



AVIS DE COURSE

National 590
17 et 18 septembre 2022
Arcachon
Cercle de la Voile d'Arcachon
Grade :5A
Série : 590

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par:

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les règles de classe.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série 590
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne jusqu'au 15 septembre à l'adresse :

<https://app.joinly.com/app/member/web-site/62f519cffbd00100065bfa77/national-590-2022>

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont de 20 € par bateau.

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	17/09/2022	9 h 00 à 12 h 00

5.1 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
17/09/2022	BRIEFING à 13 h 00
17/09/2022	14 h 00
18/09/2022	12 h 30

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h 00

5.5 Le cocktail des équipages est prévu le samedi 17 à 19 h 00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.voile-arcachon.org

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

7.2 La zone de course est dans la zone Arcachon Pereire ou nord CVA

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Maximum 8 courses

- 9.3 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 courses à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Ponton R

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

13.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »

13.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement informer l'autorité organisatrice et se retirer de la course.

14. PRIX

Des prix seront distribués aux concurrents présents à la remise des prix.

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CVA : 05 56 83 05 92

Mail : contact@voile-arcachon.org

HORAIRE DES MAREES

			BM	PM	Coef
ARCACHON		17/09/20	16h32	23h03	39
ARCACHON		18/09/20	17h24	11h28	32